

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°71/2014****OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS EXERCICE 2013**

Conseillers en exercice	: 23
Présents	: 20
Excusés	: 3
Pouvoirs	: 3
Votants	: 23

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi trente septembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-deux septembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Erwann LE NEGRATE, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Pierre BRANCATO qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Anne FONTANEZ-PEDERSEN qui a donné pouvoir à Aline ZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier reçu le 4août 2014, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis transmet, en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'exploitation du service public d'élimination des déchets pour l'année 2013.

Le Décret n° 2000-404 en date du 11 mai 2000 qui fait l'obligation aux Maires de présenter à leur Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets quel que soit le mode d'exploitation de ce service.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu :

PREND ACTE des données du rapport.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le